

## MAIRIE de VILLEGLY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 21 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 21 septembre 2020 à 20 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE - GREFFIER – MAURY – COULONVAL – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – FOURES – SALANDINI.

Absentes excusées : Mmes SANCHEZ – BROUSSE - BELUCHE.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

#### **- REGLEMENTS INTERIEURS.**

##### - Fonctionnement du Conseil Municipal :

M. le Maire indique à ses collègues que dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de mettre en place un règlement intérieur régissant l'organisation des séances du conseil municipal.

Il donne lecture de ce règlement.

Après débat, il est approuvé à l'unanimité.

##### - Salle polyvalente :

M. le Maire rappelle à ses collègues que le règlement date de plusieurs années et qu'il mérite une mise à jour.

Les modifications essentielles portent sur la procédure d'état des lieux, sur les chèques de caution, et la communication du numéro de téléphone du personnel d'astreinte.

Après débat, il est approuvé à l'unanimité.

##### - Cantine municipale :

M. le Maire informe ses collègues qu'avec la mise en place de la réservation et des paiements par internet, il y a lieu de mettre à jour le règlement de la cantine municipale.

Après débat, le nouveau règlement est approuvé à l'unanimité.

#### **- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION : VALOCIME.**

M. le Maire informe ses collègues que la commune a été saisie par la société VALOCIME qui se propose de gérer par convention les contrats FREE et ORANGE.

L'objet de cette convention est destinée à négocier à la fin du contrat, les biens de la commune et les conditions de mise à disposition des sites.

Dans le cadre de cette convention des accords financiers sont proposés. Ils entraînent des revenus pour la commune, en sus, des sommes actuellement versées par ORANGE ou FREE.

Cette augmentation serait de 16 000 € à la signature des conventions et de 700 € les années suivantes.

Accord unanime du conseil municipal.

#### **- ASTREINTES SERVICE TECHNIQUE.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que la mise en place des astreintes pour le personnel technique a été approuvée lors du conseil municipal du 06 juillet 2020.

Afin de la rendre effective, il y a lieu d'avoir l'accord du Comité Technique.

Ce dernier a émis un avis favorable le 15 Septembre 2020.

Les astreintes seront effectives à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

#### **- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « A BISTO DE NAZ ».**

M. le Maire informe ses collègues de la saisine de l'association A Bisto de Naz, pour une subvention exceptionnelle liée à l'achat de nouveaux équipements.

M. le Maire propose une aide de 500 €.

Accord unanime du conseil municipal.

- **DIVERS.**

Avec l'accord du conseil municipal, M. le Maire propose les questions suivantes :

- C.A.U.E.

Renouvellement de l'adhésion pour un montant annuel de 231.40 €.

Accord unanime du conseil municipal.

- Aude Solidarité.

Dans le cadre de la catastrophe subie par le Liban, Aude Solidarité propose de solliciter la population pour une aide à ce pays.

M. le Maire sollicite le conseil municipal afin de savoir si ce dernier serait favorable à participer.

Le conseil municipal ne donne pas une suite favorable (3 abstentions, 1 pour, 6 contre).

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

- Ruisseau des morts.

L'ensemble des promesses de vente ont été signées.

Les travaux seront prévus par le SMAC courant 2021.

- ATD11 :

M. COULONVAL représentera la commune aux conseils syndicaux de l'ATD11.

- Ecole maternelle.

Le devis pour le remplacement de la colonne à eau à la fontaine est approuvé.

- Pont de la Seize.

La mise en place des poutres entraînera des perturbations de circulation.

Des arrêtés devront être pris.

- Nouvel Hôtel de Ville.

Les marquages au sol ont été réalisés et la signalétique est prévue pour les prochains jours.

Le programme des plantation avec le département sera organisé à partir du 15 octobre 2020.

M. BENOIT sollicite l'avis des conseillers pour le choix du mobilier urbain à installer sur le parvis.

- Repas des employés.

Il est prévu le 18 décembre 2020.

- Vidéoprotection.

La deuxième tranche est prévue début octobre.

- Voirie.

Le S.I.C. de La Redorte intervient sur la commune pour le programme 2019 :

- Cimetière 2<sup>ème</sup> tranche
- Rue des Piniers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 21 H 00.

Le Maire,

Alain MARTY

